Documentation relative à l'*Arrêté désignant certaines catégories de projets à exclure* – <u>un modèle</u>

DIRECTIVES:
Remplissez le formulaire suivant afin de documenter votre conclusion selon laquelle le projet appartient à une catégorie de projet établie dans *l'Arrêté désignant certaines catégories de projets à exclure* (arrêté d'exclusion ministériel), pris au titre de l'article 88 de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI). Si le projet est inclus dans l'une des catégories de projets prévu à l'arrêté d'exclusion ministériel, les exigences prévues aux articles 82 ou 83 concernant la détermination des effets et l'obligation connexe d'afficher les avis au Registre canadien d'évaluation d'impact (le Registre) ne s'appliquent pas à ce projet

Voir l'Étape 1, Question 1d du document d'orientation pour les « Projets réalisés sur le territoire domanial et à l'étranger » pour obtenir de l'aide supplémentaire.

Section A: Identification du projet

Nom du projet:	
Date de début du projet:	
Date de fin du projet:	
Emplacement du projet:	
Autorité principale:	
Nom de la personne-ressource:	
Titre de la personne-ressource:	
No de Téléphone:	
Courriel:	
Autre (s) autorité (s):	
Coordonnées de l'autre ou des autres autorité (s) (au besoin):	

Section B: Description du projet

Cette section devrait inclure des renseignements pour décrire la façon dont le projet appartient à une catégorie de projets inclus dans l'arrêté d'exclusion ministériel. Toute information portant sur les limites, les conditions et les seuils propres à cette catégorie devrait être incluse.

Description du projet:

Pour référence

Section C: Catégorie de projet exclue

Veuillez inclure la ou les article(s) précis et pertinents de l'annexe de l'arrêté d'exclusion ministériel

Identification de la catégorie de projet exclue

Liste de vérification		
Remplissez la liste de vérification suivante en répondant par « oui » ou « non » à chaque question afin de confirmer que le projet est conforme aux exigences de l'article 4 de l'arrêté d'exclusion ministériel.		
Après la mise en œuvre des mesures d'atténuation standard actuels, est-ce que la réalisation du projet:	**Oui**	**Non**
1. Entraîne des changements à la hauteur des eaux d'un plan d'eau?	☐	☐
2. Entraîne des changements à l'alignement d'un cours d'eau?	☐	☐
3. Entraîne des changements à toutes les propriétés de terres humides?	☐	☐
4. Entraîne des changements à une espèce sauvage inscrite à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* ou son habitat essentiel ou sa résidence au sens du paragraphe 2(1) de cette loi?	☐	☐
5. Inclue toute activité visée au paragraphe 5(1) du *Règlement sur les oiseaux migrateurs (2022)*, sauf si elle est prévue au paragraphe 5(2) de ce règlement?	☐	☐
6. Entraîne le rejet d'une *substance nocive* dans un plan d'eau au sens du paragraphe 34(1) de la *Loi sur les pêches*?	☐	☐
7. Comporte une activité visée au paragraphe 5(1) de la *Loi sur les eaux navigables canadiennes*, paragraphes 34.4(1), 35(1) ou 36(3) de la *Loi sur les pêches*, ou au paragraphe 2(1) du *Règlement sur la zone marine protégées des îles Scott*?	☐	☐
8. Comporte une activité interdite dans une zone visée au paragraphe 35(1) de *la Loi sur les Océans?*	☐	☐
9. Prévoit l'enlèvement de toute structure ou de toute ressource d'importance sur le plan historique, archéologique, paléontologique ou architectural ?	☐	☐

Pour référence

10. Cause des dommages à toute structure, à toute ressource ou à tout emplacement d'importance sur le plan historique, archéologique, paléontologique ou architectural?	☐	☐

NOTE: Si vous avez répondu « oui » à l'une ou l'autre des questions ci-dessus, votre projet **n'est pas** inclus dans une catégorie de projet désignée à exclure conformément à l'arrêté d'exclusion ministériel pris en vertu de l'article 88 de LEI. Avant de prendre une mesure ou une décision permettant à un projet d'aller de l'avant, vous devez prendre une décision portant sur les effets environnementaux. Veuillez-vous rapporter aux Étapes 3 et 4 du document d'orientation pour les « Projets réalisés sur le territoire domanial et à l'étranger ».

Section D: Mesures d'atténuations

Décrire les mesures d'atténuation nécessaires pour que votre projet puisse satisfaire aux exigences et conditions de la catégorie de projet désignée dans l'arrêté d'exclusion ministériel.

Section E: Signatures et approbation

Formulaire complété par:

		(aaaa/mm/jj)
Signature	Prénom et nom	Date

Approuvé par:

		(aaaa/mm/jj)
Signature	Prénom et nom	Date

Pour référence